

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 43'000.- pour l'acquisition d'actions de la société Securelec Vaud SA.

PREAMBULE.....	1
CITEG Sàrl.....	1
1) Historique.....	1
2) Création et objectifs initiaux.....	2
3) Résultats.....	2
4) Organisation.....	2
5) Marché du contrôle OIBT.....	2
6) Alternatives.....	3
SECURELEC SA VAUD.....	3
Association de CITEG Sàrl - Securelec Vaud SA.....	3
7) Impact.....	3
8) Valorisation.....	4
9) Mécanisme d'association.....	4
Conclusion.....	4

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Commune d'Yverdon-les-Bains, en sa qualité d'associée de CITEG S.à.r.l., est amenée à se prononcer sur un projet d'association entre CITEG S.à.r.l. et Securelec Vaud SA. Toutefois, l'opération requiert au préalable l'approbation du Conseil communal.

CITEG Sàrl

1) Historique

Dans sa séance du 4 mars 2004, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis municipal n° 4 du 29 janvier 2004 en autorisant la Municipalité à créer une société à responsabilité limitée, au sens des articles 772 et suivants du Code des obligations.

La société CITEG S.à.r.l. a ainsi été fondée formellement en octobre 2004 pour permettre au Service des énergies de la Ville d'Yverdon-les-Bains de se mettre en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT), entrée en vigueur début 2002, et d'effectuer le rattrapage des contrôles périodiques qui n'avaient pas été effectués dans les délais et restaient à la charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La nouvelle législation demande en effet que :

- l'organisation en charge d'effectuer les contrôles initiaux ou périodiques (20 ans) soit indépendante ;
- la gestion administrative reste, comme par le passé, de la responsabilité des distributeurs d'électricité ;
- les coûts engendrés par le contrôle des installations soient transférés au propriétaire de l'objet.

2) Création et objectifs initiaux

La création d'une S.à.r.l., au capital de fr. 30'000.- détenu par la Ville d'Yverdon-les-Bains (fr. 18'000.-), Enerdis (qui, dans l'intervalle s'est retiré de la société) et des entrepreneurs locaux (MultiMaintenance SA et P. Gasser, à raison de fr. 6'000.- chacun actuellement), avait été choisie afin de pouvoir :

- assurer le rattrapage des contrôles obligatoires en retard, soit un volume d'activités estimé à l'époque à fr. 150'000.- par année, jusqu'à 2007 ;
- maintenir la connaissance des installations et le conseil des clients ;
- maintenir une présence yverdonnoise face au positionnement d'entreprises distributrices dans le cadre de la libéralisation du marché ;
- maintenir l'emploi de personnel du SEY.

Par ailleurs, des développements et des synergies vers les autres énergies (gaz, eau) ainsi qu'un développement des activités au-delà de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains étaient présentés dans les objectifs initiaux comme une source de développement futur.

3) Résultats

Après une première année satisfaisante au niveau du volume d'activités, qui généra un bénéfice de fr. 26'000.-, le résultat fut légèrement déficitaire en 2006 (fr. 930.-), équilibré en 2007 et bénéficiaire en 2008 (fr. 18'000.-).

Les contrôles de rattrapage mandatés par le SEY restent l'activité principale de CITEG S.à.r.l. et représentent environ 70% de l'activité et 60% du chiffre d'affaires.

Les résultats varient selon les volumes directement ou indirectement reliés au SEY.

Comme initialement prévu, la planification des activités et l'administration sont assurées par le SEY. On peut estimer que l'activité de rattrapage mandatée par le SEY touchera à sa fin d'ici mi-2010, privant CITEG S.à.r.l. d'une part substantielle de son activité.

On ne peut que constater que les axes potentiels de développement hors d'Yverdon-les-Bains ou vers une activité multi-fluides ne se sont pas concrétisés. L'activité se concentre exclusivement sur le contrôle des installations électriques à Yverdon-les-Bains.

4) Organisation

Le contrôleur à plein temps de CITEG S.à.r.l. sera amené à faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Au niveau de la direction de la société, la gérance a été réorganisée fin 2007 et Enerdis est sorti de l'actionariat de la société.

5) Marché du contrôle OIBT

On peut évaluer le potentiel du marché du contrôle obligatoire hors entreprises à 16'000 compteurs sur l'agglomération d'Yverdon-les-Bains, soit, sur la base d'un contrôle tous les vingt ans et d'une proportion d'appartements de 80%, à fr. 25'000.- environ par an, auxquels il faut ajouter le marché des entreprises. Il faut souligner que l'activité ne génère

pas de revenus récurrents et que l'essentiel du chiffre d'affaires d'une année concerne les nouveaux clients qu'il faudra acquérir.

Il a été répertorié environ 225 acteurs agréés dans le seul Canton de Vaud (sociétés et indépendants). Il est à noter que, hormis un agrément des autorités, le savoir-faire et les investissements nécessaires pour effectuer ce type d'activités ne constituent pas des difficultés importantes. Outre la petite taille du marché, il résulte de cette situation très compétitive une pression sur les prix qui rend ce type d'activités peu lucratif.

6) Alternatives

Suite à l'évolution prévisible des affaires résultant de l'arrêt de l'activité de rattrapage, deux alternatives s'offrent :

- développement de la société par elle-même avec pour objectif de trouver des ventes additionnelles équivalentes pour maintenir l'équilibre financier. Cette approche nécessite un investissement commercial significatif dont le résultat paraît aléatoire compte tenu du marché visé (micro marché, forte concurrence, activité non récurrente...);
- association avec une société disposant d'un fonds de commerce et d'une base géographique plus étendue, ainsi que d'une offre-produits plus large.

La direction de la société a retenu le deuxième terme de l'alternative, qui paraissait plus prometteur, et a identifié la société Securelec Vaud SA comme un partenaire solide, susceptible d'assurer l'avenir de CITEG S.à.r.l. et permettant d'accéder à un partenariat avec d'autres entités publiques voisines.

SECURELEC SA VAUD

La société Securelec Vaud SA, société anonyme au capital de fr. 100'000.-, a été fondée en octobre 2005 par la Ville de Lausanne, par le Service Intercommunal de l'Electricité SIE fournisseur de l'énergie électrique pour les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens, et par SECURELEC Genève (Services Industriels de Genève), qui sont ses actionnaires. De façon similaire, CITEG S.à.r.l., répondra à la nouvelle législation sur le contrôle technique des installations électriques.

La société s'occupe des contrôles techniques et des mises en conformité des installations électriques, ainsi que des conseils et expertises en matière de sécurité dans le domaine électrique en Suisse romande.

Le chiffre d'affaires se situe entre 1.2 et 1.4 million de francs. La société dégage annuellement un bénéfice moyen de fr. 115'000.- et dispose d'un portefeuille de contrôles de rattrapages substantiel ; elle emploie par ailleurs 5.5 contrôleurs.

La société envisage aussi de diversifier son offre-produits dans le cadre de son plan stratégique.

Association de CITEG Sàrl - Securelec Vaud SA

7) Impact

Une association entre les deux sociétés permettrait d'élargir l'assise géographique en Suisse romande dans le domaine du contrôle technique et des services annexes, et de jeter les bases d'un partenariat entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et des communes importantes de Suisse romande.

Au regard de l'emploi, une association entre les deux sociétés n'entraînerait pas de changement. Le contrôleur actuel de CITEG S.à.r.l. continuerait à travailler pour la nouvelle entité, et à son départ, un recrutement local serait effectué.

8) Valorisation

Suite aux discussions engagées par les deux sociétés, l'évaluation de la valeur respective des sociétés, effectuée par des fiduciaires, est la suivante :

Valorisation Fusion Securelec Vaud SA - CITEG S.à.r.l.

	Securelec	CITEG	Total fusionné
Valeur au 31.12.2007	760'000.-	55'925.-	
Bénéfice 2008 non distribué	57'951.-	18'150.-	
Total	817'951.-	74'075.-	892'026.-
% total	91.7%	8.3%	

La valorisation retenue donnerait environ 8% de l'ensemble aux associés actuels de CITEG S.à.r.l. La Commune d'Yverdon-les-Bains détenant 60% du capital de CITEG S.à.r.l., elle obtiendrait 4,8% de l'ensemble. Les deux autres associés de CITEG S.à.r.l. ayant manifesté l'intention de participer à l'opération, ils obtiendraient 3.2% de l'ensemble.

Securelec Vaud SA est disposé à attribuer un siège à son Conseil d'administration aux associés actuels de CITEG S.à.r.l.

La valorisation est établie au 31 décembre 2008 et l'association prendrait effet au 1^{er} janvier 2009.

9) Mécanisme d'association

Pour établir l'association entre les deux sociétés, diverses voies étaient possibles :

- une fusion-absorption comptable des deux entités : cette option n'a pas été retenue en raison de sa lourdeur au niveau juridique et du coût associé (fr. 20'000.- environ) ;
- un échange d'actions entre Securelec Vaud SA et CITEG S.à.r.l. ; Securelec Vaud SA prend 100% du capital de CITEG S.à.r.l. et rémunère l'apport des associés de CITEG S.à.r.l. par l'octroi d'actions Securelec Vaud SA existantes ou à créer. Cette solution présuppose la continuation d'une entité juridique CITEG S.à.r.l. Outre les coûts associés avec le fonctionnement d'une entité juridique, Securelec Vaud SA n'a pas besoin d'une entité juridique supplémentaire ;
- la clôture de CITEG S.à.r.l. : remboursement des associés de CITEG S.à.r.l., achat par ceux-ci de 8% de Securelec Vaud SA, résultant d'une augmentation de capital de Securelec Vaud SA, selon la valorisation au 31 décembre 2008. Cette solution permet d'accomplir l'association des deux sociétés et ne nécessite pas le maintien de l'entité juridique CITEG S.à.r.l. Cette solution a été retenue par les deux parties et est proposée à l'approbation des actionnaires et associés respectifs des deux sociétés.

Conclusion

Il est demandé à la Commune d'Yverdon-les-Bains :

- d'accepter le principe d'association entre Securelec Vaud SA et CITEG S.à.r.l. selon les modalités exposées ;
- d'accepter l'acquisition de 4.8% du capital de Securelec Vaud SA, soit environ fr. 43'000.-, étant précisé que l'opération n'entraîne pas de coût pour la commune,

puisque celle-ci bénéficiera d'un montant équivalent lors du remboursement des associés actuels de CITEG S.à.r.l. lors de la clôture.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la commune, aux opérations d'association de CITEG S.à.r.l. avec Securelec Vaud SA et comportant :

- a) la dissolution de CITEG S.à.r.l. ;
- b) le transfert des activités de CITEG S.à.r.l. à Securelec Vaud SA ;
- c) le réinvestissement du dividende de liquidation de CITEG S.à.r.l. dans l'acquisition d'actions de Securelec Vaud SA à raison de 4,8% du capital de cette dernière.

Article 2 : Un crédit d'investissement de fr. 43'000.- est accordé à la Municipalité pour l'acquisition d'actions de Securelec Vaud SA ; la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


R. Jaquier


S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. C. Pillonel